

Services d'aide et d'accompagnement pour les enfants

Dernière mise à jour juillet 2006

Pour bénéficier des services spécialisés, il faut obtenir un accord de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ; celle-ci peut être saisie par les parents, un médecin, un assistant social ou l'équipe éducative de l'école.

CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE (CAMSP)

- Triple objectif du CAMSP :
 - aider les parents à accompagner leur enfant de 0 à 6 ans vers le développement de ses potentialités
 - assurer la continuité de la prise en charge avec maintien en milieu ordinaire et en évitant les ruptures
 - favoriser l'intégration dans les structures d'accueil de la petite enfance
- Missions :
 - dépistage et traitement en cure ambulatoire, en vue de permettre une adaptation sociale et éducative en milieu naturel
 - prévention et réduction de l'aggravation du handicap
 - accueil, écoute et accompagnement des familles au moment difficile de l'annonce du handicap
- Equipe pluridisciplinaire: médecins, auxiliaires médicaux, rééducateurs, psychologues, personnels d'éducation précoce, assistants sociaux pour une prise en charge globale et individualisée
- Parfois des associations de familles, d'aide à l'enfance sont partenaires

SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)

- Structure légère et mobile destinée à maintenir ou à réintégrer l'enfant handicapé souffrant de déficiences intellectuelles, motrices ou de troubles du comportement, dans son milieu de vie en assurant soins, soutien éducatif et suivi adaptés
- Accueil des enfants âgés de 0 à 20 ans
- Actions selon les âges et les types de déficiences (intellectuelles, motrices, troubles du caractère et du comportement)
 - prise en charge précoce pour les enfants de 0 à 6 ans (conseil et accompagnement de la famille, approfondissement du diagnostic, aide au développement psychomoteur de l'enfant et préparation aux orientations futures)
 - soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie avec moyens médicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés ; convention avec le chef d'établissement ou l'inspecteur d'Académie
 - interventions dans les différents lieux de vie de l'enfant

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET D'EDUCATION PRECOCE (SAFEP)

- Prise en charge des enfants déficients sensoriels de la naissance à 3 ans
- Actions :
 - conseils et accompagnement de la famille
 - approfondissement du diagnostic et adaptation prothétique
 - éveil et développement de la communication de l'enfant



- interventions qui peuvent avoir lieu dans les locaux de service et/ou au domicile de l'enfant

SERVICE DE SOUTIEN A L'EDUCATION FAMILIALE ET A L'INTEGRATION SCOLAIRE (SSEFIS)

- Prise en charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs qui suivent une scolarité à l'école ordinaire ainsi que des enfants de 3 à 6 ans qui ne peuvent bénéficier d'une telle scolarité

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE (CMPP)

- Accueil et suivi médical, psychologique et pédagogique de jeunes de 0 à 20 ans présentant des difficultés familiales, scolaires, des troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement (ne dépend pas d'une décision de la CDAPH)
- Missions :
 - établir un diagnostic et mettre en œuvre une action éducative et thérapeutique tout en maintenant le jeune dans le milieu habituel
 - interventions sous forme de consultations
 - aide et accompagnement des familles

